Consultations DGAC / EASA : nos propositions

Description

496a2fa2ad Image not found or type unknown

La DGAC a lancé le 3 août 2017 une consultation sur les décrets et les arrêtés d'application de la loi drone. Finesse Plus a répondu à celle-ci dans le timing et le format demandé.

Les textes proposés par la DGAC sont la conséquence directe de la loi drone. Nous pensions il y a un an qu'il fallait amender au maximum la loi drone, les faits, hélas nous donnent raison.

Au-delà des deux points qui nous semblent hautement contestables, à savoir le monopole de la fédération historique et l'imposition d'équipement électroniques sans qu'un standard européen ait été déterminé, nos demandes sont minimes et essayent de limiter la casse.

Après avoir consulté nos membres et recueilli les remontées du terrain, nous avons attiré l'attention du législateur sur l'incompréhension que suscite toujours la loi drone parmi la population aéromodéliste. De celle-ci naît un risque de rejet de l'ensemble de la loi Sans un réexamen rapide de la situation particulière de l'aéromodélisme, la loi du 24 octobre 2016 aura donc une portée limitée qui satisfera peut être le législateur mais qui nuira essentiellement aux aéromodélistes et particulièrement à la pratique de pleine nature.

L'autre consultation qui a nécessité un travail collaboratif du groupe de travail durant tout l'été concerne le NPA, c'est à dire la future législation européenne sur les aéronefs sans personne à bord de moins de 150 kg, à laquelle la France sera obligée de se conformer.

Devant le tollé provoqué par la première version auprès de tous les aéromodélistes européens, il a été décidé de proposer une nouvelle version et de la soumettre à consultation publique.

Finesse Plus a remis un document à l'EASA comportant 29 propositions toutes rédigées en langue anglaise (le lien ci-avant donne un exemple). Nous proposons en particulier à l'agence de définir des scénarios types pour le vol des aéromodèles, et en particulier pour les planeurs pour leur permettre d'exploiter les ascendances au-delà de la hauteur de 120 m/ sol. L'intégralité de notre contribution n'est malheureusement pas en accès libre, en revanche voici la traduction du courrier d'accompagnement qui synthétise parfaitement nos propositions.

Par ces contributions, Finesse Plus démontre qu'elle est devenue en un an un pôle de compétence et un acteur incontournable au service de l'aéromodélisme français et européen. Désormais la voix de la base, celle des pentes et des terrains, est entendue au plus haut niveau.